



Pour pratiquer un travail social respectueux des droits et libertés, beaucoup de travailleurs·ses sont contraint·e·s à devenir déviant·es, à le pratiquer hors des clous, de façon clandestine ou souterraine. Pour les 20 ans du Comité de Vigilance en Travail Social, un appel à témoignages a été lancé, pour recueillir des expériences de travail social clandestin.

[Le Comité de Vigilance en Travail Social \(CVTS\)](#) aura 20 ans cette année. Pour marquer cette date anniversaire, une journée est organisée en octobre 2023, autour de la thématique du travail social clandestin, en marge du Festival des libertés.

Pourquoi ce thème ? En 2003, lors de la création du comité, se posait la question : Le travail social, empêché ? Dix ans plus tard, à l'issue d'une première décennie, ils affirmaient : Le travail social, empêché ! Cette fois, ils/elles font un constat plus alarmant encore : le travail social est tellement empêché qu'il devient souvent impossible de le pratiquer dans les cadres imposés. Pour pratiquer un travail social respectueux des droits et libertés, beaucoup sont contraint·e·s à devenir déviant·es, à le pratiquer hors des clous, de façon clandestine ou souterraine.

Par clandestin, sont entendues toutes les situations où un·e travailleur·euse social·e, pour garantir l'effectivité des valeurs qu'il·elle défend, doit mettre en œuvre des pratiques qui le·la mettent en porte à faux par rapport à son organisation, son cadre de travail, la réglementation à laquelle il·elle est soumis·e etc.

Pour nourrir cette journée en s'appuyant sur des situations au plus proche du terrain, le CVTS sollicite la contribution des travailleurs·euses sociaux·ales pour recueillir des témoignages d'expériences de travail social clandestin.

Si vous souhaitez participer, vous pouvez prendre quelques minutes pour répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui vous empêche de faire votre travail social aujourd'hui ?
- Que faites-vous de ce constat ?
- Quelles solutions envisagez-vous face à ces empêchements ?
- Quels risques êtes-vous ou seriez-vous prêt·e à prendre dans votre travail social et dans les décisions qui en découlent ?
- Comment définiriez-vous ces pratiques « déviantes » par rapport à votre cadre de travail ?
- Pouvez-vous nous donner quelques exemples concrets de situations où vous avez dû sortir du cadre pour exercer votre travail social ?

L'anonymat est garanti si nécessaire.

Possibilité de prendre contact par mail (info@comitedevigilance.be) ou lors des permanences



Les 20 ans du CVTS : appel à témoignages !

téléphoniques du jeudi après-midi au numéro 02 346 85 87.

Une première ébauche par écrit, même rapide et succincte, permettrait au comité d'en savoir un peu plus avant de décider s'il est nécessaire de reprendre éventuellement contact avec vous pour approfondir la situation.

N'hésitez pas à faire circuler cet appel autour de vous !